

Rapport d'expérimentation du lancement du compostage partagé sur le territoire du Syndicat Touraine Propre (2024)





Le Syndicat Touraine Propre tient à remercier chaleureusement l'ADEME pour son implication et son aide précieuse lors de cette expérimentation. Elle nous a permis de financer une grande partie des sites de compostage partagé.

Nous tenons également à remercier les collectivités adhérentes d'avoir pris part à ce projet. Grâce à celles-ci, nous avons pu faire l'expérience d'un maillage de site de compostage partagé sur la quasi-totalité de la Touraine, en adoptant différentes stratégies de mise en place.

Un grand merci à tous les référents, sans qui le bon déroulement de chaque site n'aurait pu avoir lieu. Leur travail régulier et sérieux a permis aux sites de fonctionner de la meilleure manière.

Enfin, le Syndicat remercie également l'association Zéro Déchet Touraine, notre prestataire en charge du suivi et de la gestion des sites. Leur savoir-faire et leur implication n'ont fait que maximiser les chances de réussites de cette expérimentation.

Table des matières

I.	PRESENTATION DE TOURAINE PROPRE.....	6
II.	CONTEXTE DU PROJET	8
III.	OBJECTIFS	8
IV.	PRESENTATION DU PROJET.....	9
	a) Structuration d'un site de compostage partagé.....	9
	b) Choix des emplacements des sites.....	9
V.	LE DEROULE PREVU DE L'EXPERIMENTATION.....	10
	a) Présentation du projet initialement prévu.....	10
	b) Demande d'un délai supplémentaire	11
VI.	LE DEROULE REEL DE L'EXPERIMENTATION.....	11
	a) Déroulé réel.....	11
	b) Réunions d'information.....	16
	c) Visite des sites par l'équipe de Touraine Propre	16
VII.	LE BILAN DE L'OPERATION	18
	a) Mise en œuvre	18
	b) Objectifs réalisés	19
	c) Réussites.....	19
	d) Difficultés.....	20
	➤ En amont des installations des sites :	20
	➤ En aval de l'installation des sites :.....	22
	e) Résultats.....	28
	➤ Résultats des 31 sites qui sont arrivés à terme de leur année d'expérimentation et dont les rapports annuels ont été effectué.....	28
	➤ Extrapolations et interprétations des sites qui ne sont pas arrivés au terme de l'année d'expérimentation et synthèse sur l'ensemble des sites.....	31
VIII.	DISCUSSION	33
IX.	SUITE EXPERIMENTATION.....	36
X.	CONCLUSION	37

Tables des Figures

Figure 1 : Cartographie des communautés de communes adhérentes à Touraine Propre	6
Figure 2 : Programme locale de prévention des déchets ménagers et assimilés de Touraine Propre soumis à concertation	7
Figure 3 : Co-construction du programme départemental de prévention en septembre 2023.....	8
Figure 4 : Planning initial de la mise en place de l'expérimentation	10
Figure 5 : Planning réel de l'expérimentation	11
Figure 6 : Composteurs stockés au centre technique de la ville d'Amboise, le 13 juin 2022	12
Figure 7 : Installation du premier site de compostage à Nazelles-Négron, le 16 juin 2022	13
Figure 8 : Signalétique contenant les consignes de tri des composteurs collectifs.....	13
Figure 9 : Signalétique du bac d'apport.....	14
Figure 10 : Signalétique du bac de broyat	14
Figure 11 : Signalétique du bac de maturation	14
Figure 12 : Inauguration d'un site de compostage partagé à Joué-lès-Tours – site du « Carroir Perché », le 21 septembre 2022.....	15
Figure 13 : Inauguration d'un site de compostage partagé à Neuillé-Pont-Pierre, le 14 juin 2023.....	16
Figure 14 : Page d'accueil de la plateforme collaborative "Trello"	17
Figure 15 : Total des coûts initiaux du marché par communauté de communes.....	18
Figure 16 : Détail des coûts des différentes prestations proposées par ZDT	19
Figure 17 : Difficultés rencontrées sur l'ensemble des 31 sites de compostage partagé pendant l'expérimentation	22
Figure 18 : Cartographie des emplacements des sites de compostage partagé de Touraine Propre sur la commune de Manthelan, communauté de communes Loches Sud Touraine	24
Figure 19 : Vandalisme sur le site CCTVI-01 dans l'enceinte de l'école primaire de Truyes.....	25
Figure 20 : Vandalisme sur le site TMVL-03 lors de la visite finale où un bac a complètement été retourné.....	26
Figure 21 : Terre placée sur le composteur retourné sur le site TMVL-03 lors de la visite finale	26
Figure 22 : Diagramme circulaire représentant les retours d'expériences (bon, moyens, mauvais) sur les 31 sites finalisés	29
Figure 23 : Diagramme circulaire représentant la typologie d'habitat aux alentours des 31 sites finalisés.....	29
Figure 24 : Graphique croisant le retour d'expériences des 31 sites finalisés de compostage partagé avec la typologie d'habitat alentours	30
Figure 25 : Diagramme circulaire des typologies d'habitats aux alentours des 15 sites sur les 31 finalisés ayant subi un faible apport durant l'expérimentation	31
Figure 26 : Diagramme circulaire de l'état actuel des 25 sites non-finalisés de l'expérimentation	32
Figure 27 : Graphique croisant le retour d'expérience actuel des 25 sites de compostage partagé non finalisés avec la typologie d'habitat alentours	33



Tables des Tableaux

Tableau 1 : Nombre de sites installés et retirés sur les années 2022, 2023 et 2024.....	139
Tableau 2 : Typologie de matériels défaillant ainsi que le nombre de sites concernés	23
Tableau 3 : Typologie des différentes visites supplémentaires réalisées ainsi que le nombre de sites concernés	23

I. PRESENTATION DE TOURAINE PROPRE

Touraine Propre est un syndicat mixte situé en Indre et Loire, et créé par arrêté préfectoral du 16 octobre 2002. Il est en charge de coordonner à l'échelle départementale les études en matière de valorisation et de réduction à la source des déchets. Touraine Propre fédère 7 EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) qui y adhèrent. Parmi ceux-là, nous retrouvons Tours Métropole Val de Loire, 4 communautés de communes et 2 syndicats mixtes (SMICTOM). Au total, ce sont 244 communes qui ont transféré leur compétence à Touraine Propre, soit 595 612 habitants (2022). Cela représente 96% des habitants du département d'Indre-et-Loire.



Figure 1 : Cartographie des communautés de communes adhérentes à Touraine Propre

Le Bureau de Touraine Propre est composé de 12 élus : un Président, 8 Vice-Présidents qui sont les représentants de l'ensemble du territoire du Syndicat, un secrétaire et 2 autres membres.

Plusieurs fois dans l'année, des comités syndicaux ont lieu et permettent au Syndicat de définir et d'orienter les missions à mener en termes de prévention et de valorisation des déchets. Le Syndicat est représenté par 27 délégués titulaires et 27 suppléants. Leur nombre de voix est proportionnel au nombre d'habitants de leur territoire.

Les missions principales du Syndicat sont :

- d'engager une politique de prévention de production des déchets et de promouvoir la réduction à la source ;
- de favoriser la concertation et les échanges d'expérience afin d'initier un vaste débat sur le traitement des déchets en Indre-et-Loire ;
- d'effectuer toutes les études en vue du traitement et de la valorisation des déchets sur son territoire ;
- de faire progresser la réflexion sur les techniques, les modes de traitement, les modalités de financement des projets et l'impact environnemental des installations ;

- d'élaborer et de mettre en œuvre la communication liée à ces missions.

Ces objectifs se traduisent par des actions de prévention concrètes, notamment grâce à la distribution de « Stop à la Pub », permettant d'éviter plus de 20 kg de papier inutilisé par an et par habitant. La mise en place de bornes « Livr'Libre » qui sensibilisent et encouragent le réemploi. L'organisation de prêts de gobelets réutilisables et des stands d'animation de prévention des déchets lors d'évènements auprès du grand public. En 2023, ce sont près de 7 050 gobelets qui ont été prêtés et environ 590 personnes sensibilisées à la réduction et à la prévention des déchets réparties sur 11 manifestations. Chaque année, Touraine Propre propose aussi des appels à projets afin de financer des structures qui mettent en place des actions pour la réduction des déchets. Une cérémonie des « Trophées Touraine Propre » a également lieu une fois par an, récompensant des personnes, entreprises, associations suite à leurs actions exemplaires en matière de prévention des déchets.

Toutes les collectivités d'Indre-et-Loire, ainsi que la communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire non-adhérente au Syndicat - qui a signé une convention -, ont confié à Touraine Propre l'élaboration à l'échelle départementale d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) pour la période 2024-2029 afin d'obtenir une réduction de 16% des déchets ménagers et assimilés (DMA). Son contenu a fait l'objet de plusieurs séances de co-construction fin 2023 réunissant l'ensemble des parties prenantes du territoire (acteurs associatifs, institutionnels, élus, techniciens...). Elles ont abouti à l'identification de 36 actions réparties au sein de 9 thématiques :

- ✓ Communiquer et sensibiliser ;
- ✓ Donner une seconde vie aux objets ;
- ✓ Former les acteurs relais ;
- ✓ Innover et expérimenter ;
- ✓ Jardiner au naturel ;
- ✓ Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- ✓ Montrer l'exemple ;
- ✓ Réduire les biodéchets ;
- ✓ Réduire les déchets sauvages.

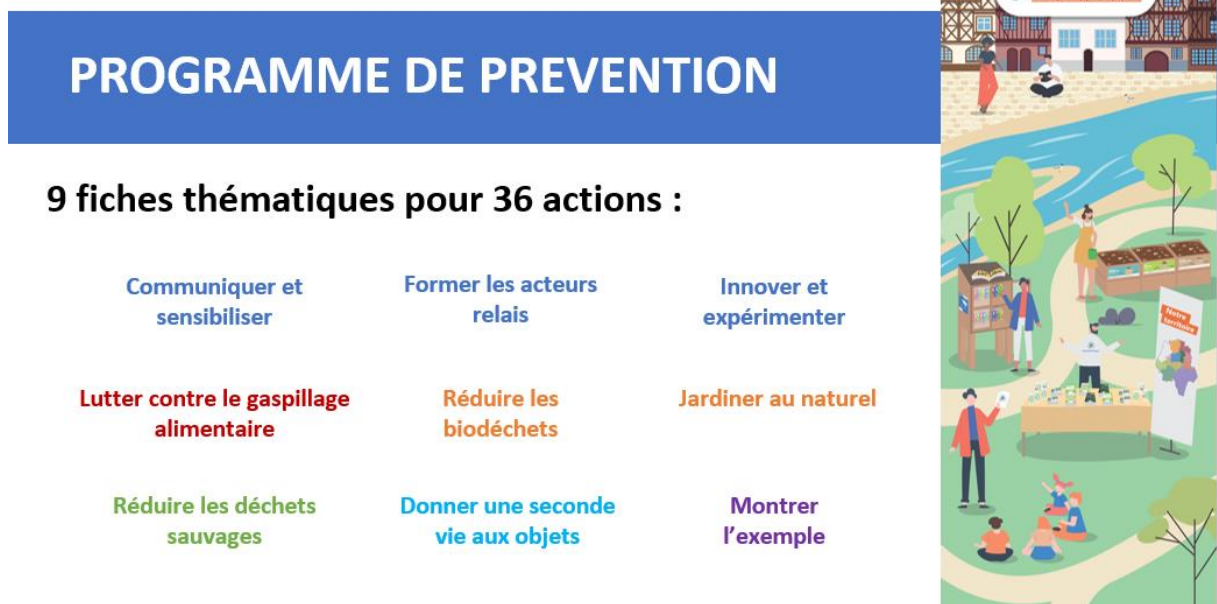


Figure 2 : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de Touraine Propre soumis à concertation



Figure 3 : Co-construction du programme départemental de prévention en septembre 2023

Le PLPDMA fait partie intégrante de la stratégie départementale de prévention et de traitement portée par le Syndicat. En complément de ces objectifs de réduction, elle projette d'intégrer la construction de 2 nouvelles unités de valorisation énergétique (UVE) en Touraine afin de répondre à la fermeture prochaine de toutes les solutions locales de traitement. Ce projet fait l'objet d'une importante concertation publique qui a lieu du 15 mai au 14 juillet 2024 et qui bénéficie de l'expertise de la Commission nationale du débat public (CNDP).

II. CONTEXTE DU PROJET

Lors d'une réunion d'information avec les techniciens des collectivités adhérentes le 18 février 2021, le Président de Touraine Propre, Martin Cohen, a fait part de son souhait d'anticiper les obligations légales à venir en matière de traitement des biodéchets. En effet, la loi AGEC, stipulant que chaque collectivité doit pouvoir apporter une solution de tri à la source des biodéchets aux habitants, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Afin de respecter les objectifs fixés par la loi n°2020-105, relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire (AGEC), promulguée le 10 février 2020, et, constatant le retard du département, le choix de Touraine Propre s'est porté vers une expérimentation de composteurs partagés. Le but était de jouer un rôle moteur en initiant un maillage de son territoire qui sera amplifié par les actions complémentaires des communautés de communes.

De plus, à ce moment-ci, l'ADEME lançait un appel à projets d'aide au développement du tri à la source des biodéchets pour aider les collectivités à respecter cette obligation prochaine. Touraine Propre a donc déposé un dossier de demande de financement afin que cette expérimentation voit **le jour**.

III. OBJECTIFS

Le premier objectif de cette expérimentation est d'installer 60 sites de compostage partagé dans les zones les plus denses du territoire de Touraine Propre, là où des composteurs individuels sont difficiles à mettre en place, dans un délai d'un an et demi, à compter de la date d'installation du premier site.

Le deuxième objectif est de répondre à la loi AGEC et de la respecter à partir du 1^{er} janvier 2024, en offrant la possibilité aux usagers provenant des zones les plus denses de trier leurs biodéchets à la source.

Le troisième objectif est de qualifier et quantifier les tonnages de biodéchets détournés des ordures ménagères, afin d'observer la quantité de déchets évitée en incinération ou en enfouissement. Chaque site peut en théorie traiter environ 1.25 tonne de biodéchets.

Ainsi, le Syndicat aimerait davantage sensibiliser la population aux enjeux de prévention des déchets et de valorisation des biodéchets grâce à cette expérimentation.

IV. PRESENTATION DU PROJET

a) Structuration d'un site de compostage partagé

Chaque site de compostage partagé est composé de trois bacs : un bac d'apport, un bac de maturation et un bac de matière sèche (dit « broyat »). Ils ont tous la même dimension, soit un contenant d'un volume de 600 litres. Ils sont de forme carrée, d'une hauteur de 79.5 cm, d'un encombrement au sol de 96.5cm x 96.5cm et d'un poids de 25 kg. Ils sont construits par l'ESAT (établissement et service d'aide par le travail) Emeraude Création (situé dans les Côtes-d'Armor). Afin de faciliter l'usage des bacs de compostage, des bioseaux sont fournis à titre gracieux aux usagers lors de l'inauguration et proviennent de l'entreprise Quadria. (cf. annexes 1 et 2)

Afin d'orienter les usagers, quatre plaques de signalétique sont présentes par site. Une plaque expliquant les consignes du type « *ce que je mets/ce que ne mets pas* » ainsi que 3 plaques d'identification des bacs (« *bac d'apport* », « *bac de maturation* » et « *bac de matière sèche* »). Elles ont toutes été conçues par l'entreprise Imagidée située à Loches (Indre-et-Loire). (cf. annexe 3)

Par mesure de sécurité, il y a 3 cadenas par site, permettant la fermeture des 3 bacs. Seuls les utilisateurs des sites y ont accès. Les codes sont les mêmes pour un site et ils sont communiqués aux riverains lors de l'installation. Les cadenas sont fournis par l'enseigne Mr Bricolage. (cf. annexe 4)

Afin de faciliter le processus de compostage, un aéro-composteur (dit « *brass'compost* ») et une pelle sont mis à disposition. Ils sont reliés par un câble fin en acier pour éviter le vol. Les brass'compost viennent de chez Emeraude Création et les pelles ont été commandées auprès de l'UGAP. (cf. annexes 5 et 6)

b) Choix des emplacements des sites

Le choix de l'emplacement du site est très important pour pouvoir composter dans les meilleures conditions. En effet, le terrain choisi doit être plat, pour éviter le ruissellement des lixiviats, avec de préférence, un sol « naturel » (les composteurs sont posés directement sur le sol et non pas sur du bitume par exemple). Afin d'attirer le plus d'utilisateurs possible, le site doit être situé à proximité d'un lampadaire, en bordure de trottoir sur une allée empruntée par les riverains et exposée à la mi-ombre. Il ne doit pas être trop proche des habitations, au minimum entre 5 à 7 mètres des premières fenêtres afin d'éviter toute forme de nuisance.

V. LE DEROULE PREVU DE L'EXPERIMENTATION

a) Présentation du projet initialement prévu

Le projet devait initialement commencer au premier trimestre 2021 et se terminer au deuxième trimestre 2023, le rapport devant être envoyé le 31 mai 2023. La figure 4 présente le rétroplanning tel que prévu au démarrage de l'expérimentation.

	2021				2022				2023			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Présentation du projet au comité syndical												
Rédaction du dossier de subvention et vote en comité syndical												
Envoi du dossier ADEME												
Délai de réponse ADEME												
Achat matériels												
Consultation												
Installation site de compostage partagé												
Envoi rapport final ADEME												

Figure 4 : Planning initial de la mise en place de l'expérimentation

Le 18 février 2021 a eu lieu la première réunion de lancement de l'expérimentation avec les techniciens de Touraine Propre. Lors de cette réunion, deux scénarios de compostage collectif proposés par Zéro Déchet Touraine (ZDT) sont présentés : le compostage à froid grâce au *Compostou* (méthode brevetée par ZDT) ou l'achat de composteurs « classiques » (à chaud) et suivis par ZDT. La deuxième solution est préférée car les *Compostou* sont uniquement proposés à la location, il est impossible de les acheter ce qui n'est pas envisageable pour le Syndicat. ZDT propose, pour les deux scénarios, de réaliser au minimum deux déplacements sur site par an et de les alimenter en matière sèche. Une dépense moyenne annuelle est estimée à 280€ par site. Cependant, une mise en concurrence et une étude des différentes offres proposées par les concurrents de ZDT est prévue.

Touraine Propre a ensuite répondu à l'appel à projets « *expérimentation des biodéchets* » de l'ADEME le 1^{er} juin 2021. Dans ce dépôt de demande d'aide, le projet, contexte et objectifs de cette expérimentation sont exposés. La demande de subvention auprès de l'ADEME s'élève à 55% des dépenses. Grâce à cette dernière, nous avons pu financer 30 sites de plus que ce qui était prévu, soit la moitié de l'expérimentation. Cela nous permet d'obtenir un échantillon d'analyse statistiquement représentatif pour ce projet (cf. annexe 14).

Le 11 juin 2021, le projet a été voté à l'unanimité en Comité syndical. Il n'y avait pas de craintes particulières des élus concernant cette expérimentation, mise à part celle des nuisibles (rats) qui pourrait constituer un frein à son bon déroulé. La demande de financement auprès de l'ADEME a été faite pour 60 sites de compostage partagé. Cependant, Touraine Propre a décidé d'acheter 222 bacs (3x74), soit l'équivalent de 74 sites, afin de prévoir du matériel supplémentaire en cas de problème.

L'ADEME a ensuite accordé sa subvention à Touraine Propre le 2 décembre 2021, d'un montant total de 26 856,50€. (cf. annexe 15)

Suite à cela, les premiers achats de matériel auraient dû être faits début 2022. Le 2^e trimestre correspond au temps de consultation pour déterminer le prestataire en charge du dossier.

Puis, les 60 sites de compostage partagé devaient être installés sur 9 mois, de mi-2022 à début 2023. Enfin, le rapport final de l'expérimentation devait être rendu au plus tard le 31 mai 2023.

Des bacs de compostage partagé (d'une valeur de 19 340,64€), pouvant contenir un volume de 600L, et des cadenas ont été commandés le 22 mars 2022. (cf. annexes 1 et 4) Les cadenas ont été réceptionnés en avril 2022.

La 1^{ère} consultation qui s'est déroulée du 2 au 23 mai 2022, ayant pour objet la sélection du candidat qui assure l'installation et le suivi des sites de compostage partagé, s'est révélée infructueuse malgré un dossier intéressant (cf. annexe 8). L'offre financière du candidat ZDT dépassait le budget pouvant être alloué à ce projet par Touraine Propre. Pendant ce temps, une première demande de délai supplémentaire auprès de l'ADEME a été faite le 4 mai 2022, compte tenu du retard déjà présent.

La 2^e consultation s'est soldée par un succès. Elle s'est déroulée du 31 mai au 7 juin 2022. Il a été ajouté dans le document une négociation possible de la part des candidats ainsi qu'une demande de Touraine Propre d'optimisation des déplacements en maximisant les tournées sur les sites (composées de 4 à 5 sites). Grâce à ces modifications, le candidat ZDT a été retenu et est devenu notre prestataire. (cf. annexe 9)

Juste avant, les bacs de compostage partagé ont été réceptionnés le 24 mai 2022, et stockés dans le centre technique de Joué-lès-Tours, appartenant à Tours Métropole Val de Loire ainsi que dans le centre technique de la ville d'Amboise pour les autres collectivités.



Figure 6 : Composteurs stockés au centre technique de la ville d'Amboise, le 13 juin 2022

Ensuite, le reste du matériel a été commandé rapidement. Les brass'compost et les pelles l'ont été en juin 2022. (cf. annexe 5 et 6)

Entre temps, le premier site de compostage partagé a été installé sur la commune de Nazelles-Négron le 16 juin 2022, par des élus et du personnel municipal.



Figure 7 : Installation du premier site de compostage à Nazelles-Négron, le 16 juin 2022

Un second courrier auprès de l'ADEME demandant un délai supplémentaire a été envoyé le 23 juin 2022. (cf. annexe 10) Dans la foulée, une réunion d'information et de suivi avec les collectivités a eu lieu le 30 juin 2022.

Les bioseaux (2 239.92€) ont été commandés le 4 juillet 2022. (cf. annexe 2) Le 6 juillet 2022, l'ADEME a donné son accord pour un délai supplémentaire d'un an. (cf. annexe 11) Les pelles ont été réceptionnées le 11 juillet 2022. Ensuite la signalétique a été commandée le 18 juillet 2022. Le 20 juillet, le 20 août et le 14 octobre 2022, les brass'compost, la signalétique et les bioseaux ont été respectivement réceptionnés par Touraine Propre.

CE QUE JE METS

RESTES DE CUISINE

- Épluchures de fruits et légumes (y compris agrumes)
- Marc de café et filtres
- Sachets de thé et infusions
- Coquilles d'œufs
- Les restes de repas

DÉCHETS DU JARDIN

- Feuilles mortes et taille de haies
- Séchets de potagers (tiges de légumes, fruits et légumes abîmés)
- Branchages de petites tailles
- Branches en petite quantité
- Mauvaises herbes (sans graines)

DÉCHETS MÉNAGERS NON ALIMENTAIRES

- Paille et foin
- Écorces d'arbres (bruyères)
- Sciures et copeaux (non traités)
- Essui-tout et serviettes en papier blancs (une poignée par semaine)

CE QUE JE NE METS PAS

RESTES DE CUISINE

- Cartonnettes et emballages plastiques
- Boîtes d'œuf en polystyrène
- Étiquettes des fruits
- Restes de viande et de poisson ou de crustacé

DÉCHETS DU JARDIN

- Végétaux d'ornement (heurs, roses, bougainvillées et bruyères)
- Plantes traitées chimiquement
- Grosses tailles ou branches non broyées
- Végétaux contenant des substances toxiques ou à décomposition difficile (huiles et résines)

DÉCHETS MÉNAGERS NON ALIMENTAIRES

- Matières fécales (coussins...)
- Litière animale
- Mégots de cigarettes, cendres de charbon et de barbecue
- Sacs plastiques, même ceux dits biodégradables ou compostables
- Cartons imprimés, livres, papiers couleur, sacs et pochettes d'aspirateur

Instructions de remplissage :

- J'étale mes restes de cuisine
- Je mélange
- Je recouvre de broyat

Texte principal : Ensemble, agissons pour la préservation de notre environnement. Depuis 2002, le syndicat Touraine Propre s'engage pour la réduction à la source des déchets et le développement de l'économie circulaire en Touraine. Nous sommes heureux de mettre ce composteur partagé à votre disposition.

Logos : République Française, ADEME, France Clean, Espace pour logo intercommunalité

Figure 8 : Signalétique contenant les consignes de tri des composteurs collectifs



Figure 9 : Signalétique du bac d'apport



Figure 10 : Signalétique du bac de broyat



Figure 11 : Signalétique du bac de maturation

Fin 2022, les premières versions des conventions adressées aux différentes communautés de communes ont été envoyées. (cf. annexe 16) Le 9 novembre 2022, l'acte d'engagement entre Touraine Propre et le prestataire ZDT a été signé. (cf. annexe 13) Le 19 décembre 2022, les versions définitives

des conventions concernant le compostage partagé ont été envoyés aux collectivités adhérentes. Ces conventions sont signées entre le Syndicat Touraine Propre et l'intercommunalité adhérente concernée. Elles contiennent :

- le préambule (finalité du compostage partagé),
- les engagements du Syndicat concernant les sites de compostage partagé (la mise à disposition du matériel, le suivi, l'accompagnement technique, les engagements en cas de dégradation, de vol ou de présence de nuisibles),
- le démarrage de l'opération (aménagement du site, inscription des foyers...),
- le suivi et l'entretien du site (par les référents, l'EPCI concernée et ZDT),
- la fin de l'opération et les conditions de cession,
- la résiliation,
- la durée de la convention et les termes,
- les responsabilités et assurances,
- le règlement des litiges,
- les annexes (liste des déchets alimentaires et végétaux acceptés, l'intérêt du broyat, la liste des sites pour la CC, etc.).

Ensuite, de décembre 2022 à juillet 2023, les différentes conventions ont été réceptionnées. Ce délai a été très long, car les décisions doivent être votées en Conseil communautaire, qui a lieu environ tous les 2 mois. Certaines collectivités ont également tardé à envoyer leur réponse, ce qui repoussait la date du vote.

Puis, entre juin 2022 et janvier 2024, les sites de compostage ont enfin pu être installés par ZDT. Le suivi par ce même prestataire a également commencé.



Figure 12 : Inauguration d'un site de compostage partagé à Joué-lès-Tours – site du « Carroir Perché », le 21 septembre 2022



Figure 13 : Inauguration d'un site de compostage partagé à Neuillé-Pont-Pierre, le 14 juin 2023

Durant l'expérimentation, chaque site a fait l'objet d'un suivi régulier par ZDT, avec plusieurs visites obligatoires (prévues dans le marché) et des prestations supplémentaires facultatives (voir la partie ci-après « Mise en œuvre » et figure 16). A ce jour, 58 sites ont été installés et 31 sites ont pu arriver au terme de leur an d'expérimentation et faire l'objet d'un rapport annuel rédigé par ZDT. (cf. annexe 30) Ces rapports annuels contiennent :

- l'historique des différentes visites effectuées,
- la quantité de biodéchets déposés depuis le lancement,
- la quantité de compost obtenu,
- le nombre estimé d'habitants participants,
- les points positifs
- et les difficultés rencontrées.

b) Réunions d'information

Durant la mise en place de cette expérimentation, différentes réunions d'information et de suivi ont eu lieu avec ZDT et les collectivités. En effet, le 30 novembre 2022 a eu lieu une réunion avec ZDT et la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre afin de préciser les termes et les engagements de la convention.

Le 30 mai 2023, une réunion de suivi s'est tenue avec le prestataire ZDT afin de faire un point sur l'avancée de l'expérimentation. Une deuxième a eu lieu le 10 juin 2023 avec Tours Métropole Val de Loire afin de vérifier la bonne répartition des sites entre ceux financés par cette collectivité et ceux installés dans le cadre du présent projet.

c) Visite des sites par l'équipe de Touraine Propre

Depuis la mise en place des sites de compostage partagé, des visites ont été réalisées par l'équipe de Touraine Propre afin d'observer le bon déroulement de l'expérimentation et vérifier le travail réalisé par ZDT sur le terrain.

Le 27 janvier 2023, Lucie Guenée, chargée de mission prévention des déchets à Touraine Propre, accompagnée de Julien Brinon, le technicien communautaire en charge du dossier, sont allés visiter l'ensemble des sites de compostage partagé sur le territoire de la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI). (cf. annexe 17)

Le 28 février 2023, Lucie Guenée est également allée sur le territoire de la communauté de communes Loches Sud-Touraine (CCLST) avec Florine Hubert, en charge du dossier, pour visiter tous les sites de ce territoire. (cf. annexe 18)

Le 9 janvier 2024, c'est Louise Daunay, apprentie à l'IUT de Tours en sciences de l'environnement qui est allée visiter 2 sites de la métropole de Tours (TMVL) avec Hugo Meslard-Hayot, salarié chez ZDT, pour observer des sites dits « problématiques » dû à la présence de galeries de rats. (cf. annexe 19) Ainsi, du matériel anti-nuisibles a pu être commandé et installé (cf. annexe 20)

Il a été difficile pour la petite équipe de Touraine Propre (4,2 ETP) d'effectuer d'autres visites pour plusieurs raisons. En effet, les sites étant souvent situés loin des bureaux du Syndicat. De plus, plusieurs sites sont placés au sein de copropriétés, ce qui rend l'accès difficile, car il est nécessaire d'avoir un code pour pénétrer à l'intérieur des bâtiments (codes qui n'ont pas toujours été transmis par les copropriétaires). Aussi, le manque de temps et de personnel au sein de l'équipe Touraine Propre fait qu'il était compliqué de se rendre disponible. Nous avons donc confié ce travail à ZDT, qui fournissait un compte rendu illustré à chaque visite. Nous avons d'ailleurs développé un espace de travail collaboratif sur la plateforme « Trello », afin de suivre conjointement et en temps réel, l'avancée de l'expérimentation ainsi que les besoins pour chaque site.

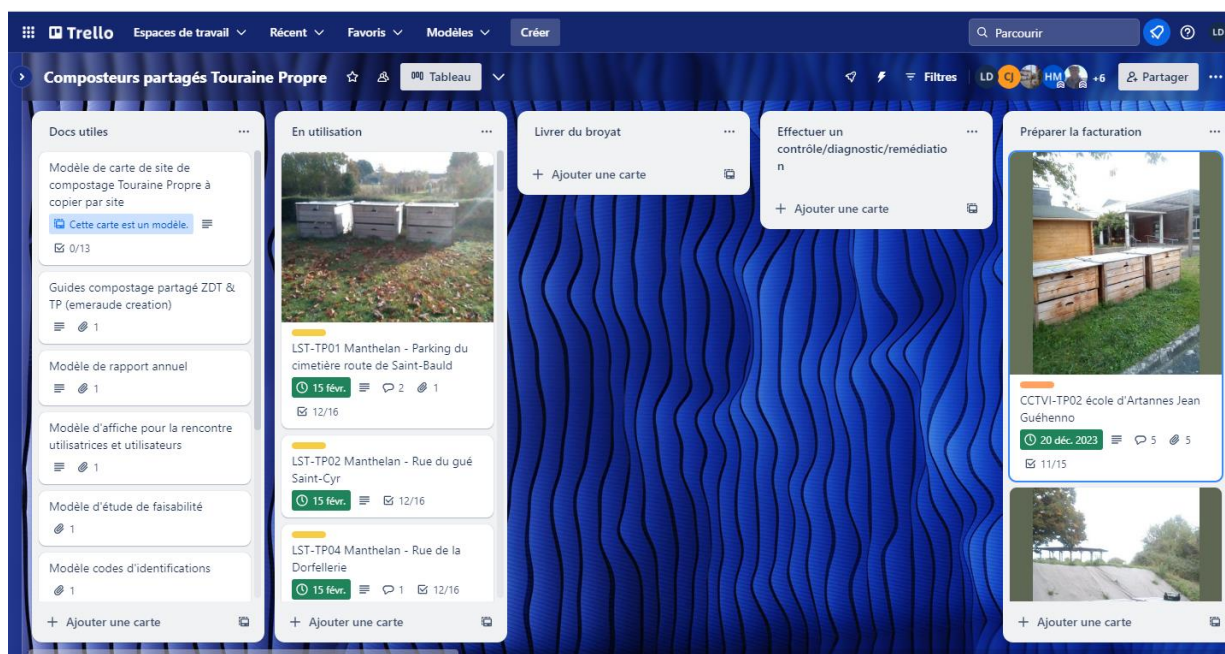


Figure 14 : Page d'accueil de la plateforme collaborative "Trello"

L'association ZDT a restreint l'accès au Trello en avril 2024, car l'application devenait payante à plus de 10 collaborateurs. Nous avons toujours les retours et suivi par mail cependant. Cela n'a pas entaché le suivi et la gestion des sites.

VII. LE BILAN DE L'OPERATION

a) Mise en œuvre

Les annexes 21 à 26b montrent les différents sites de compostage partagé, répartis sur les différentes communes des 7 collectivités adhérentes à Touraine Propre, ainsi que leur date d'installation.

5 sites sont situés sur la communauté de communes Touraine-Est Vallées, 4 sur la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre, 4 sur celle de Gâtine-Racan, 9 sur celle de Loches Sud Touraine, 8 sur celle du SMICTOM d'Amboise, 2 sur celle du SMICTOM du Chinonais et enfin 28 sur celle de Tours Métropole Val de Loire (cf. annexes 27 et 28). Soit un total de 58 sites de compostage partagé.

Répartition par collectivité	09/11/2022	Date de notification du marché	SITES prest ZDT	SITES hors prest ZDT	Réserve	Total sites
CC Touraine-Est Vallées	2 922,50 €		5		1	6
CC Gâtine - Pays de Racan	2 555,00 €		4		1	5
SMICTOM AMBOISE	5 346,25 €		7	1	2	10
CC Loches Sud Touraine	4 395,00 €		8	1	2	11
Tours Métropole Val de Loire	22 831,25 €		30		3	33
CCTVI ex CCVI /SMICTOM DU CHINONNAIS	4 107,50 €		6	0	1	7
Total TTC du marché	42 157,50 €		60	2	10	72
Avance facultative	7 987,74 €					Solde 2
Calcul : ((12*montant TTC du marché) / durée effective du marché en mois) *0,3						
La prestation du présent marché s'effectuera pour une durée de 19 mois						

Figure 15 : Total des coûts initiaux du marché par communauté de communes

Les premiers sites ont été installés en juin 2022 et les derniers en avril 2024, ce qui montre les difficultés rencontrées.

La consultation avec le prestataire ZDT a mené à un contrat dans lequel un détail des coûts pour les communautés de communes figure (figure 15). ZDT propose donc une formule basique avec des visites obligatoires, un coût hors option pour un site à 462.50 €TTC. Il y a 4 visites obligatoires : une première étant une visite préalable du terrain, une deuxième le jour du lancement du site, une troisième 2 ou 3 mois après l'installation et une visite de fin après 1 an d'activité du site.

À partir de cette formule, des options peuvent être enlevées (telle que le retrait de la « visite de terrain »), ou rajoutées. Les options supplémentaires sont « étude préalable du site », « rencontre utilisateurs », « récupération matériels », « livraison broyat » (voir figure 16).

Une option exceptionnelle est également envisageable : « visite supplémentaire » qui sert à procéder à une visite liée à une problématique imprévue. Dans ces visites, du broyat peut être livré (si la prestation « livraison de broyat » n'a pas été retenue par la collectivité adhérente), des sites peuvent être réparés, du matériel ajouté.

Coût pour un site TTC	Coût TTC retrait Visite de Terrain
462,50 €	407,50 €
Coût options pour un site	
Total TTC	
Etude préalable du site	41,25 €
Rencontre utilisateur	95,00 €
Récupération matériels	40,00 €
Livraison en Broyat	125,00 €
Coût options exceptionnel	
Total TTC	
Visite supplémentaire	95,00 €

Figure 16 : Détail des coûts des différentes prestations proposées par ZDT

b) Objectifs réalisés

Après deux ans de mise en place, les objectifs de cette expérimentation ont plus ou moins été réalisés.

Actuellement, 58 sites ont été installés sur les 60 prévus à cause de certaines difficultés d'implantation. Plusieurs lieux étaient proposés pour être finalement abandonnés en cours de travail, car les emplacements ne convenaient plus. Néanmoins, **les 2 sites manquants sont toujours en cours de prospection et leur installation ne saurait tarder.**

Au total, 14 sites ont été installés en 2022, 42 sites ont été installés en 2023, et 4 ont été installés en 2024, ce qui fait un total de 60. Cependant, un site a été enlevé et un autre ne fait pas parti du marché car il est géré directement par du personnel communal. Il en reste donc 2 à installer en 2024 (voir tableau 1).

Tableau 1 : Nombre de sites installés et retirés sur les années 2022, 2023 et 2024

	Sites installés	Site indépendant	Retraits	Total
2022	14	1		13
2023	42		1	41
2024	4			4
Total	60	-1	-1	58

Avant le 1^{er} janvier 2024, la majorité des sites (56 sites) été présente et en fonctionnement sur le territoire de Touraine Propre, permettant ainsi aux ménages de pouvoir disposer d'une solution du tri des biodéchets au vu de la loi AGEC.

Quant aux tonnages de biodéchets détournés, les résultats n'ont pas été aussi probants qu'espérés, comme démontré dans la sous-partie « Résultats » ci-après.

c) Réussites

Cette expérimentation a globalement bien fonctionné et il y a eu beaucoup d'éléments de réussite qui ont été mis en lumière dans les rapports annuels de fin d'expérimentation fournis par ZDT. Pour commencer, quasiment tous les sites ont été installés avec succès.

Quelques sites sont déjà entrés en maturation, ce qui est signe de bonnes pratiques, d'un apport régulier et important de biodéchets et d'un compost qui commence à se créer. **Le compost a été récolté sur 7 sites :**

- sur le site CCTVI-01 à Truyes - l'école élémentaire,
- sur le site CCTVI-03 à Montbazon - l'école primaire Guillaume Louis,
- sur le site CCLST-06 à Betz-le-Château - place de l'église,
- sur le site TMVL-02 à Ballan-Miré - impasse de la Brandonne,
- sur le site TMVL-05 à Saint-Cyr-sur-Loire - 25-35 rue des Epinettes,
- sur le site TMVL-06 à Tours - au 229 avenue de Grammont,
- et enfin sur le site CCTEV-05 à Monnaie - place de l'Europe.

Le compost déjà produit est d'ailleurs de très bonne qualité, avec une densité correcte moyenne de compost récolté (0.5 kg/L), signe d'une bonne composition et d'un équilibre entre matière azotée et carbonée. Au total, ce sont **2,6 tonnes de compost qui ont été produites sur les 7 sites concernés**. Ce qui fait en moyenne **370 kg de compost produit par site**.

Nous avons pu remarquer qu'il y a eu **très peu d'erreurs de tri** (pas de plastiques, cartons ...). Globalement, il n'y a que des biodéchets découpés dans les composteurs. Le fait de restreindre l'accès aux sites grâce à une limite d'inscription à 15 foyers et d'utiliser des cadenas pour éviter les dépôts sauvages ainsi que la bonne communication des consignes de tri à chaque inauguration de site permettent certainement une meilleure qualité d'apport des biodéchets. Les sites et les environnements aux alentours des composteurs sont très souvent propres et en bon état.

Les composteurs sont bien utilisés dans l'ensemble, les usagers sont assez impliqués. 4 sites ont même dû avoir recours à un 4^e bac tant l'apport était conséquent :

- sur le site CCTVI-01 à Truyes,
- sur le site TMVL-05 à Saint-Cyr-sur-Loire au 25-35 rue des Epinettes,
- sur le site TMVL-06 à Tours au 229 avenue de Grammont,
- et sur le site qui est à seulement 7 mois de fonctionnement TMVL-21 à Tours – 59 rue Croix Pasquier).

De même, **les référents sont globalement tous très impliqués et attentifs au bon fonctionnement de ces sites**.

d) Difficultés

Cependant, il y a aussi eu des difficultés rencontrées lors de cette expérimentation, autant en amont des installations qu'en aval.

➤ En amont des installations des sites :

- **Instabilité politique**

La première difficulté en amont a été l'instabilité politique de Touraine Propre. Le Syndicat a en effet connu 3 changements de Présidents en 2 ans. De ce fait, reprendre le dossier à chaque renouvellement n'était pas chose aisée et a créé du retard.

- **Ressources limitées du Syndicat**

De plus, la cotisation des collectivités adhérentes à Touraine Propre pour la compétence prévention des déchets s'élevait lors du lancement de l'expérimentation à 0,57€TTC par habitant. De ce fait, le montant prévu au marché pour cette expérimentation était limité sur le plan budgétaire. La somme d'argent prévue pour chaque site était donc restreinte, ce qui pouvait avoir un impact sur la qualité des prestations. Un avenant de 1520€ a d'ailleurs été signé en cours d'expérimentation avec notre prestataire afin que ce dernier puisse réaliser des visites supplémentaires suite aux difficultés constatées, traduisant un marché élaboré de manière trop limitée initialement.

- **Délais de livraison de matériel**

Le choix de l'entreprise des bacs a été également compliqué en cette période-ci, compte tenu des stocks de bois qui venaient à manquer à cause de la crise du COVID-19, ce qui a engendré de longs délais de livraison et pas beaucoup de choix d'entreprise. De plus, il y a eu des travaux sur la chaîne de fabrication des bioseaux, occasionnant un retard de 4 semaines.

- **Consultation des prestataires**

La première consultation de recherche d'un prestataire n'ayant pas abouti à des réponses satisfaisantes d'un point de vue budgétaire, il a fallu en organiser une deuxième, ce qui a également retardé le projet.

- **Convention avec les collectivités**

Il a également fallu réécrire les conventions pour les communautés de commune de Touraine Vallée de l'Indre, Loches Sud-Touraine et Tours Métropole Val de Loire, car des modalités techniques devaient être précisées avec ces dernières afin d'intégrer certaines spécificités de leur territoire.

Au niveau du SMICTOM d'Amboise, il y eu aussi une importante instabilité politique, ce qui a engendré des difficultés relationnelles dans ce dossier avec les communautés de communes concernées. L'association ZDT s'est d'ailleurs déplacée plusieurs fois sans pouvoir rencontrer les utilisateurs, car ces derniers n'avaient pas été prévenus en amont. La convention n'a d'ailleurs pas pu être signée avec le SMICTOM d'Amboise.

- **Copropriétés**

Une autre difficulté importante rencontrée par notre prestataire ZDT était la décision d'installation des sites dans les copropriétés. En effet, bien souvent dans les copropriétés, les demandeurs de composteurs sont les locataires mais la prise de décision revient aux propriétaires. Ainsi, les personnes demandeuses et décisionnaires n'étant pas les mêmes, il était parfois compliqué de trouver un terrain d'entente. De plus, ces décisions sont prises lors d'assemblée générale (AG). Or ces dernières ont lieu une fois par an. Si la date de l'AG est manquée, il faut attendre l'année suivante pour redécider le projet. Enfin, la place dans les copropriétés venait parfois à manquer, il fallait donc se mettre d'accord sur un emplacement convenable qui pouvait susciter des tensions.

- **Matériel abimé**

Il y a également eu des problèmes avec le matériel. En effet, certains bacs de compostage sont arrivés déjà abimés, voire cassés aux centres techniques avant même que ceux-ci soient installés. D'autre part, il est arrivé que plusieurs bacs restent trop longtemps stockés en extérieur avant d'être montés, parfois près d'un an et demi. De ce fait, le bois s'abimait, car il prenait l'humidité dans le film plastique.

➤ En aval de l'installation des sites :

Une fois les composteurs installés, nous avons également rencontré d'autres problématiques lors du suivi qui n'avaient pas toujours été anticipées.

Grâce aux rapports annuels effectués par ZDT, nous avons pu relever les principales difficultés rencontrées sur les 31 sites finalisés lors de l'expérimentation. Celles-ci sont réparties dans le diagramme circulaire de la figure 17 en fonction de leur fréquence d'apparition.

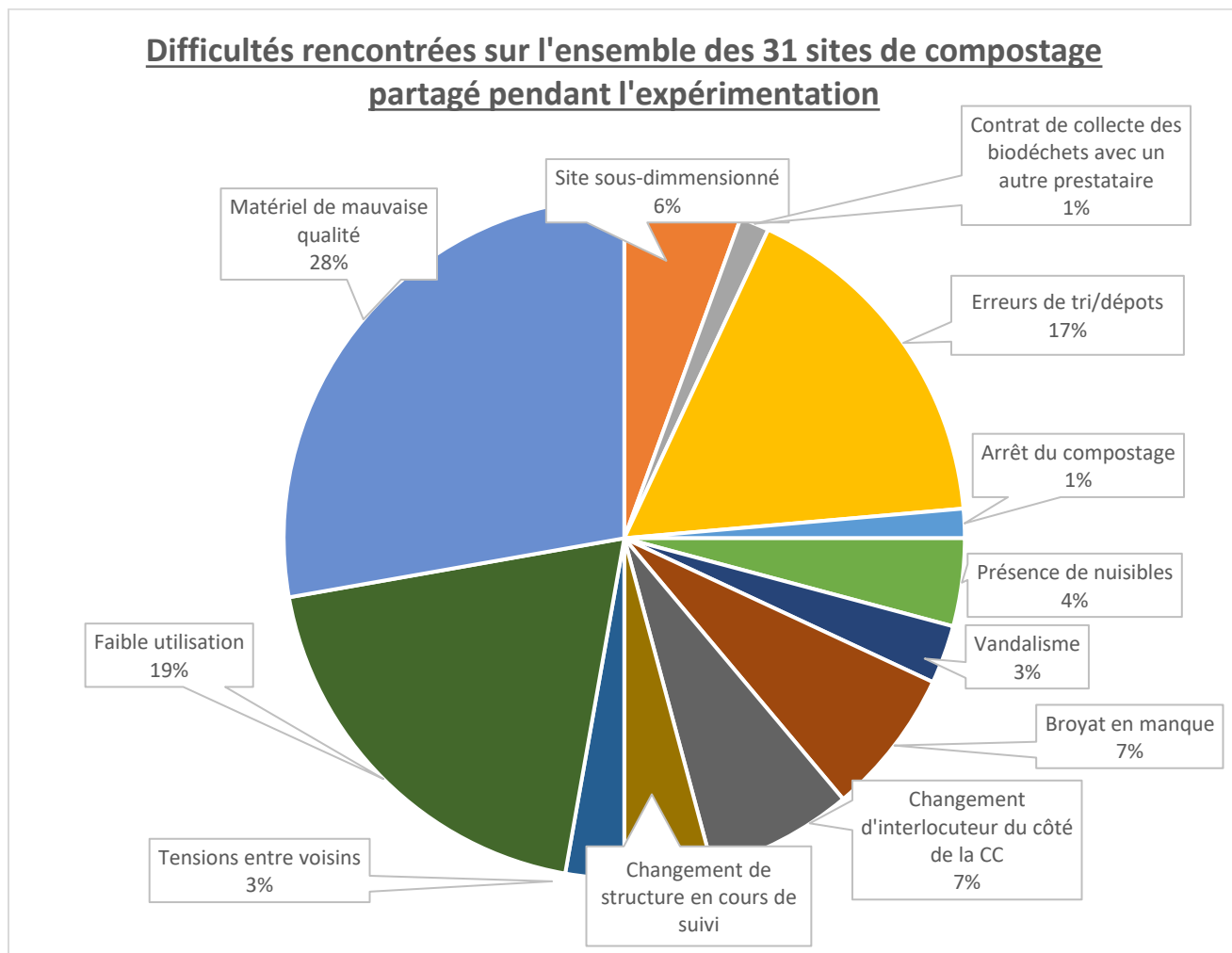


Figure 17 : Difficultés rencontrées sur l'ensemble des 31 sites de compostage partagé pendant l'expérimentation

Les principales difficultés identifiées durant l'expérimentation ont été :

- La **mauvaise qualité du matériel**, entraînant des visites et achats de matériels supplémentaires pour réparer
- **Une faible utilisation des sites** et donc un **apport peu conséquent** de biodéchets dans les bacs d'apport
- Les **erreurs de tri** et de dépôts (aliments trop volumineux, dépôts de déchets verts en trop grande quantité) générant ainsi des odeurs et autres nuisances
- Le **manque de broyat** aussi pouvait être un frein car le manque de matière brune entraîne des nuisances

Concernant le matériel de mauvaise qualité, d'après le tableau 2, sur 31 sites, 11 sites ont fait l'objet d'une rouille de cadenas, 11 sites avaient des bacs fragilisés, avec des couvercles, des façades et des charnières abimés qu'il a fallu réparer, 2 sites avaient des portes-cadenas sensibles.

Tableau 2 : Typologie de matériels défaillant ainsi que le nombre de sites concernés

Matériel défaillant sur les 31 sites finalisés	
Cadenas rouillés	11 sites
Bacs de composteurs fragilisés	11 sites
Porte-cadenas fragilisés	2 sites

Également, sur les 31 sites, 16 sites ont fait l'objet d'1 à 3 visites supplémentaires. Les raisons ont pu être diverses (tableau 3).

Tableau 3 : Typologie des différentes visites supplémentaires réalisées ainsi que le nombre de sites concernés

Visites supplémentaires sur les 31 sites finalisés	
Livraison de broyat supplémentaire	7 sites
Réparation de matériel	4 sites
Installation dispositif anti-rongeurs	4 sites
Installation d'un 4ème bac	2 sites
Nouvel emplacement de site	1 sites

- **Mauvaise qualité du matériel**

Les bacs que nous avons en notre possession se sont révélés être d'assez mauvaise qualité. Il y a eu quelques casses pendant l'installation et des dégradations rapidement après la mise en service. De plus, ils n'étaient pas forcément bien conçus, car ils avaient de nombreux trous sur les quatre façades, permettant un accès aisé pour les rats. Étant donné la mauvaise qualité des bacs et du matériel que nous avons en notre possession, il a été nécessaire d'acheter du matériel en plus, afin de réparer et sécuriser nos bacs et outils. Nous avons donc acheté de la visserie et des charnières et des planches en bois pour combler les trous qu'il y avait dans les bacs. (cf. annexes 20 et 29). Les cadenas ne fonctionnaient pas toujours très bien car ils étaient constamment en extérieur ce qui accéléré le phénomène de rouille. Les codes étaient parfois changés par des utilisateurs, ce qui obligeait ZDT à se déplacer pour les remettre à jour.

- **Faibles apports**

Il est à noter que plusieurs sites n'ont pas très bien fonctionné, car l'apport en déchets alimentaires n'était pas suffisant, entraînant un ralentissement d'activité pendant une période, voire l'arrêt total du compostage. Quinze sur les trente et un sites dont les rapports annuels nous ont été envoyés sont concernés par ce faible apport (soit 48,3%). Nous en retrouvons 6 sur la communauté de communes Loches Sud Touraine (LST-01, 02, 03, 04, 05 et 07) (cf. annexe 24) car ces derniers ont été implantés dans des quartiers où la typologie d'habitat se caractérisait par des quartiers résidentiels comprenant des maisons individuelles avec très souvent un extérieur individuel important et végétalisé. Cela laisse à supposer que les particuliers n'utilisaient pas les composteurs collectifs et qu'ils avaient un composteur individuel à disposition dans les jardins. De plus, la communauté de communes a fait le choix de densément mailler les sites de compostage partagé sur une commune qui est celle de Manthelan en devenant un « village pilote ». En effet, cette dernière possédait en son sein 5 sites de compostage partagé, tous très proche les uns des autres. Les 2 sites les plus éloignés étaient séparés par une distance de 600m maximum (voir figure 18). On peut supposer que les sites étaient trop concentrés, créant ainsi une offre trop riche pour les particuliers.

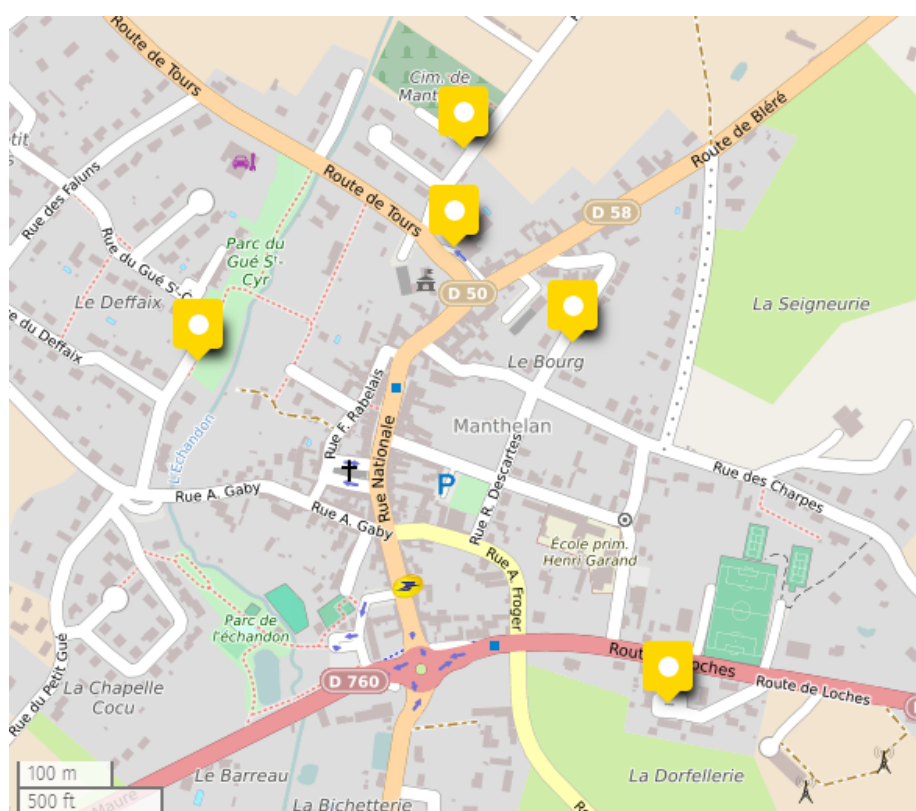


Figure 18 : Cartographie des emplacements des sites de compostage partagé de Touraine Propre sur la commune de Manthelan, communauté de communes Loches Sud Touraine

Il y en a 4 sur la métropole de Tours dont les apports étaient peu conséquents. Parmi eux nous retrouvons :

- le site TMVL-01 à Mettray dans le chemin les Ribelleries,
- le site TMVL-02 à Ballan-Miré, Impasse de la Brandonne,
- le site TMVL-04 à Joué-lès-Tours au 28 rue de Chambord, au centre social de la Vallée Violette
- et le site TMVL-09 à Chambray-lès-Tours au 1 rue Rachel Carson.

Il est à noter que parmi ces 4 sites où les apports étaient faibles, 3 d'entre eux se trouvaient dans des zones où les habitations se composaient majoritairement de maisons individuelles avec jardin. Nous

pouvons donc émettre la même hypothèse que pour la communauté de communes Loches Sud Touraine, à savoir que les particuliers ont très certainement un composteur individuel chez eux, et qu'ils n'ont donc pas la nécessité de composter collectivement.

De plus, le site TMVL – 14 (27 rue de Clocheville à Tours) a été complètement retiré suite à une décision de l'assemblée générale, en partie à cause de la présence de nuisibles. Un second a été abandonné également, le site CCTVI – 04 (à l'école primaire de Monts), car l'établissement scolaire a signé un contrat de collecte des biodéchets avec un autre prestataire, ce qui fait que le site n'était plus du tout en activité.

Sur la communauté de communes Touraine-Est Vallées, ce sont 3 sites sur 5 où les apports se faisaient rares, sur le site CCTEV-02 à la Ville aux Dames, rue Romy Scheider à la Gironnerie, le site CCTEV-03 à la Ville aux Dames, rue Louise de Savoie et le site CCTEV-05 à Monnaie, place de l'Europe. Les 2 sites de la Ville aux Dames étaient entourés de logements avec jardin et le dernier site faisait partie d'un établissement autonome.

De même, sur la communauté de communes Gâtine Racan, 2 sites sur les 4 étaient sous-utilisés. Les sites CCGR-01 à Neuvy-le-Roi, rue de la Gentillerie et CCGR-04 à Saint-Paterne-Racan, rue des Coquelicots, certainement pour les mêmes raisons que précédemment, car les habitations alentour étaient des maisons individuelles avec jardin.

- **Vol, dégradation et vandalisme**

Ensuite, plusieurs sites ont fait l'objet de dégradations et il y a aussi eu des vols de matériels qui ont été remplacés et sécurisés avec des fils de fer reliés aux bacs. Les sites ciblés ont été ceux d'Amboise et de Tours. Nous retrouvons :

- le site SMIC – 01 : Amboise - La Verrerie,
- le site SMIC – 02 : Amboise - Allée de Plaisance,
- le site TMVL – 03 : Joué-lès-Tours – Centre social Morier,
- le site TMVL – 13 : Tours – 2 mail Suzanne Valadon.

Nous n'avons pas de photos pour illustrer ces vols. Parmi les 4 sites où le vol a été présent, 2 quartiers sont dits « prioritaires » (Amboise – la Verrerie et Joué-lès-Tours – Centre social Morier). Nous ne savons pas si ces 2 données sont corrélées ou non, mais pouvons en émettre l'hypothèse.

Deux sites ont aussi été vandalisés. Des bacs ont été cassés. Le premier a été le site CCTVI-01 en novembre 2023, alors qu'il se trouvait dans un site clos (voir figure 14).



Figure 19 : Vandalisme sur le site CCTVI-01 dans l'enceinte de l'école primaire de Truyes

Le deuxième a été le site TMVL-03 au centre social des Moriers, en février 2024 lors de la visite finale (voir figures 20 et 21). Le bac de maturation a été retrouvé complètement retourné avec de la terre mise par-dessus. Ce site n'était pas bien entretenu à ce moment-là, il y avait la présence de termites, de rongeurs et également des erreurs de tri. Ceci peut laisser penser qu'un mauvais entretien peut attirer les comportements de ce genre.



Figure 20 : Vandalisme sur le site TMVL-03 lors de la visite finale où un bac a complètement été retourné



Figure 21 : Terre placée sur le composteur retourné sur le site TMVL-03 lors de la visite finale

- **Sites sous-dimensionnés**

Il est aussi arrivé que certains sites soient sous-dimensionnés, car ils étaient alimentés par le restaurant scolaire de l'école qui produisait des déchets alimentaires en quantité trop importante pour un simple composteur collectif ne pouvant accueillir qu'une quinzaine de foyers. Tous les sites de la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre sont concernés par cette difficulté, car ils ont tous été placés dans des établissements scolaires. Les expériences de compostage partagé sur ces sites étaient donc souvent un échec, faute d'un volume trop conséquent de biodéchets. Sur le site CCTVI-04 à Monts – groupe scolaire de Beaumer, la pratique du compostage a d'ailleurs complètement été arrêtée, car l'établissement scolaire avait signé un contrat avec un autre prestataire qui venait faire la collecte de biodéchets à l'école.

- **Présence de nuisibles**

De plus, les craintes de certains riverains se sont parfois avérées être fondées : il y a eu la présence de rats dans les bacs de certains sites, créant des galeries. Il y en a eu sur 5 sites :

- TMVL-03 à Joué-lès-Tours, au centre social le Morier,
- TMVL-10 à Tours, au square Jacques Monod qui se trouve sur les rives du Cher,
- TMVL-14 à Tours, au 27 rue de Clocheville, dans l'hyper-centre de Tours
- CCTEV- 03 à la Ville aux Dames, rue Louise de Savoie,
- CCLST- 01 à Manthelan - Cimetière.

Les grilles anti-rongeurs fournis avec les bacs par Emeraude Création avaient tendance à se casser ce qui laissait la place aux rongeurs de passer. Il a donc été choisi de commander des « dalles anti-nuisibles » et les placer sur les sites sensibles à cette difficulté. Certains dispositifs anti-rongeurs ont aussi été placés en prévention de rats sur d'autres sites.

- **Opposants**

ZDT a aussi pu être confronté à des personnes fortement réticentes à la mise en place de composteurs, notamment lors de réunions d'utilisateurs. Cela a pu entraîner des conflits entre voisins. Les personnes concernées voulaient alors changer l'emplacement des sites après l'installation, mais n'étaient pas présentes lors de la prise de décision collective.

De plus, les salariés de ZDT qui installaient les sites ont pu parfois avoir affaire à des personnes peu aimables, allant de propos quasiment insultants à des insultes, ce qui a parfois pu être déstabilisant pour l'équipe.

- **Mauvaise couverture médiatique**

Enfin, du fait de la petite taille de l'équipe Touraine Propre et de l'instabilité politique de l'époque, le Syndicat a été peu mis en avant en ce qui concerne la couverture médiatique de cette expérimentation (cf. annexes 31 et 32). Les journalistes et les communautés de communes citaient peu le Syndicat, ce qui réduisait la visibilité de la structure. Il a donc été rappelé aux communautés de communes de citer systématiquement le Syndicat lors de réunions d'utilisateurs et pendant les inaugurations de sites. Touraine Propre a de ce fait accru sa présence lors de ces inaugurations lorsque cela était possible en invitant des élus à y participer, et ce, malgré le fait que nous étions souvent prévenus dans un délai trop court pour nous y rendre.

- **Référente Loches Sud Touraine**

Sur la communauté de communes de Loches Sud Touraine, une technicienne très impliquée qui était référente de tous les sites a souhaité partir pour une autre expérience professionnelle. Ce départ a créé un freinage des activités des sites de ces communes. Pour relancer la dynamique, des « apéro-compost » ont été organisés afin de réunir les utilisateurs et de les inciter à continuer ou reprendre leur activité de compostage. Cela a bien fonctionné, nous avons pu constater que les sites redémarrèrent normalement grâce à ces interventions.

- **Enquête de satisfaction**

Le Syndicat a souhaité diffuser une enquête de satisfaction auprès des usagers pour avoir leur retour sur cette expérimentation et ainsi améliorer le dispositif. Cependant, nous n'avons pas pu transmettre cette enquête, car les contacts des référents de site n'étaient pas à notre disposition.

e) Résultats

- [Résultats des 31 sites qui sont arrivés à terme de leur année d'expérimentation et dont les rapports annuels ont été effectués](#)

La quantité de biodéchets détournés s'élève à une estimation de 9,9 tonnes pour 31 sites. Nous n'avons pas pu avoir la quantité de biodéchets détournés des sites restants étant donné que ces données sont fournies dans les rapports annuels. En prenant la moyenne du nombre de personnes participant sur les 31 sites qui nous ont été fournis (qui est égal à 11 foyers), cela correspond à une estimation de **69 kg de biodéchets compostés par foyers**.

On estime **qu'au minimum 142 foyers environ ont participé au processus de compostage partagé sur les 31 sites** arrivés à leur année d'expérimentation. En effet, 142 foyers « minimum » car pour beaucoup de sites, le nombre de foyers participants étaient inconnu par ZDT. Soit parce que ces données n'avaient pas été transmises par les référents, soit parce que le nombre de bioseaux distribués ne correspondaient pas à la quantité d'apport qu'il y avait dans les bacs, concluant un abandon du processus par certains.

D'après l'INSEE, « la taille moyenne des ménages est de 2,17 personnes par résidence principale ». Ainsi, **ce serait près de 309 personnes minimum** (142 foyers multipliés par 2,17) qui auraient participé à l'expérimentation des 31 sites qui sont arrivés à terme.

Si on considère qu'un site de compostage partagé peut accueillir 15 foyers, il y aurait en théorie dû y avoir 465 foyers compostant sur ces 31 sites (15 foyers multipliés par 31 sites), soit près de 1010 personnes (465 foyers multipliés par 2,17). Il y a cependant peut-être eu plus de foyers participants que 142, cela reste un minimum.

De même, le tonnage total de biodéchets détournés réel s'élève à 9,9 tonnes pour 31 sites. Sachant que chaque site peut traiter en moyenne 1.25 tonne de biodéchets, il y aurait dû y avoir 38,75 tonnes de biodéchets détournés sur 31 sites (1,25 tonne multipliée par 31 sites), dans les meilleurs cas.

Sur les 31 rapports annuels réalisés par Zéro Déchet Touraine et que nous avons pu exploiter, plusieurs issues de l'expérimentation ont été révélées.

Les retours d'expériences des sites ont été classés selon une qualification subjective, présentant des sites « bons », des sites « moyens » et enfin des sites « mauvais ».

Les **sites « bons »** sont caractérisés par une expérimentation plutôt réussie, où les apports de déchets alimentaires étaient conséquents, le site bien entretenu, avec peu de casse de matériels. En bref, ce sont les sites sur lesquels les difficultés étaient faibles voire inexistantes, et où le tonnage de biodéchets détournés s'est révélé important, entraînant parfois une production de compost car le site fonctionnait bien.

Les **sites « moyens »** sont plus ambiguës. En effet, ce sont des sites où l'expérimentation ne s'est pas déroulée de manière catastrophique, mais où les problèmes sont quand-même survenus, tels qu'un faible apport de biodéchets, un mauvais tri, plusieurs réparations de matériel par exemple. Ces sites sont caractérisés par des problématiques ponctuelles, qui ont freiné l'activité de compostage mais où cette dernière est tout de même présente.

Enfin, les **sites dits « mauvais »** sont des sites où le compostage a complètement été arrêté, ou alors qu'il y a eu énormément de visites supplémentaires, qu'il y a pu y avoir la présence de nuisibles ou que les apports étaient simplement inexistantes ou du moins extrêmement ralentis. Ce sont les sites où l'expérimentation s'est mal, voire très mal déroulée.

Ainsi, sur les 31 sites dont nous avons pu relever des données, environ 1/3 des sites ont fait l'objet d'une bonne expérience, un gros tiers d'une expérience moyenne et 1/3 d'une expérience mauvaise (voir figure 22).

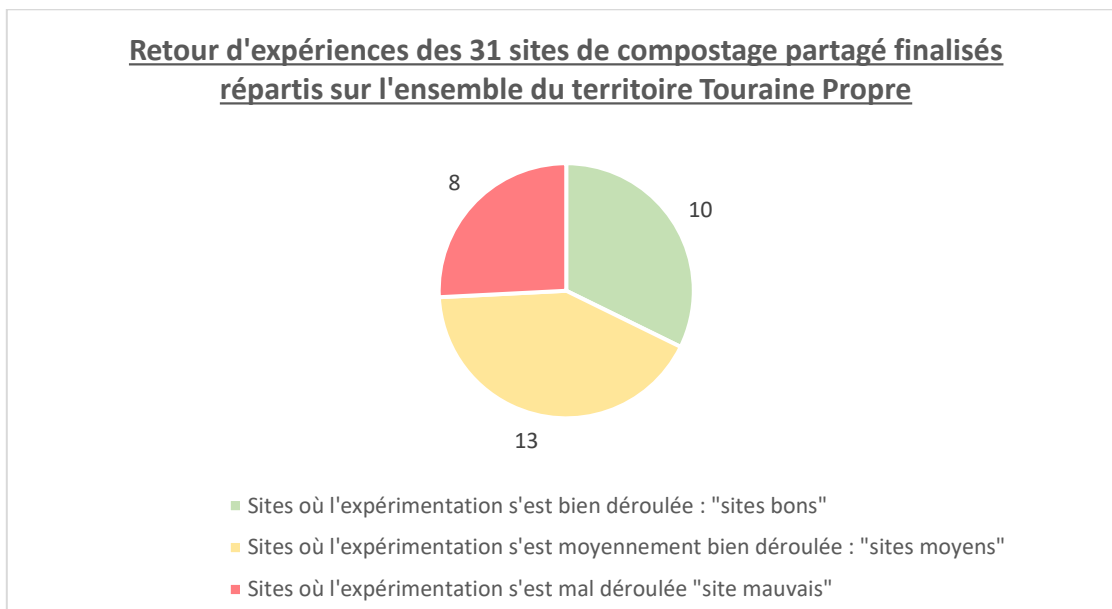


Figure 22 : Diagramme circulaire représentant les retours d'expériences (bon, moyens, mauvais) sur les 31 sites finalisés

Parmi ces résultats d'expérimentation, les typologies d'habitat étaient réparties comme suit (figure 23).

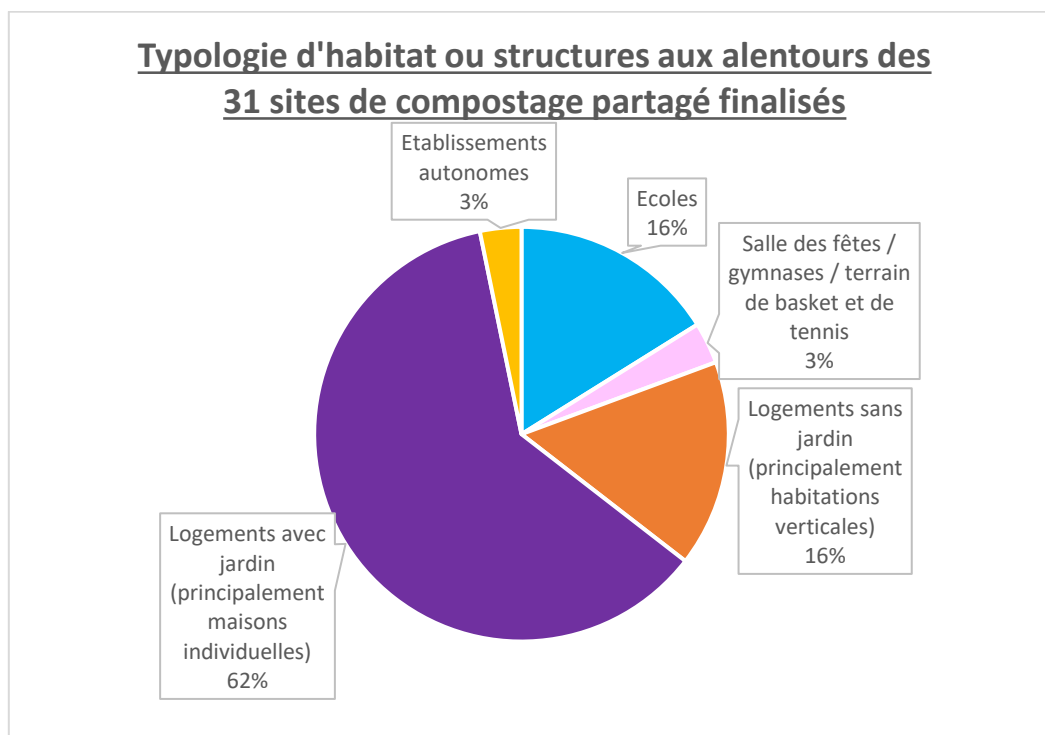


Figure 23 : Diagramme circulaire représentant la typologie d'habitat aux alentours des 31 sites finalisés

Comme nous pouvons le remarquer, 62% des sites étaient placés dans des quartiers où les logements avec jardin étaient majoritairement présents. Cela explique certainement pourquoi le compostage partagé n’a pas bien fonctionné.

Ainsi, si nous croisons les retours d’expériences sur les 31 sites avec la typologie d’habitat à proximité des sites, nous obtenons le graphique de la figure 24.

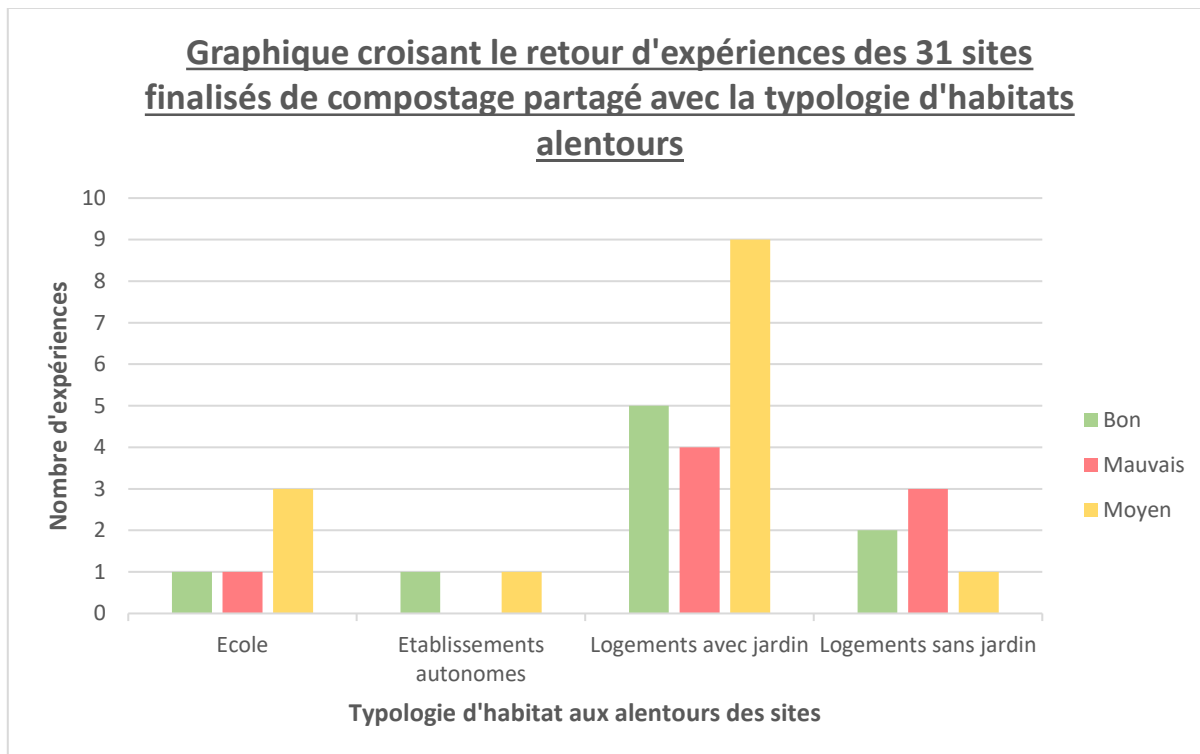


Figure 24 : Graphique croisant le retour d'expériences des 31 sites finalisés de compostage partagé avec la typologie d'habitat alentour

En effet, on remarque que les retours d’expériences moyens, où **les apports ont été faibles, sont très importants dans des quartiers ou les logements avec jardin sont présents. On compte environ 15 sites où les apports étaient faibles**

Ainsi, si nous regardons la typologie d’habitats pour ces 15 sites où les apports étaient peu conséquents, nous obtenons ce diagramme circulaire (figure 25).

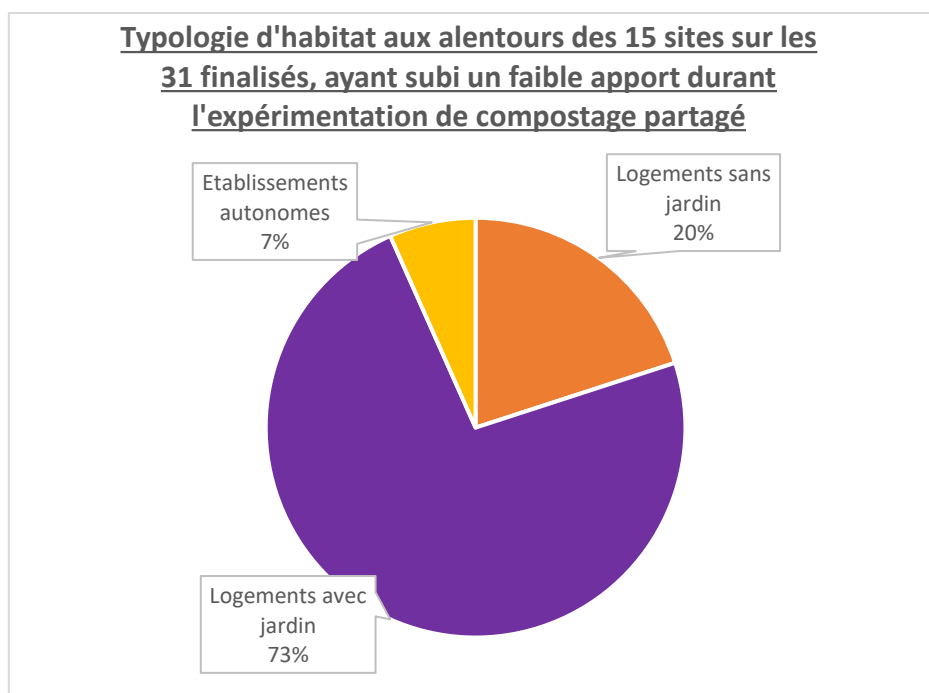


Figure 25 : Diagramme circulaire des typologies d'habitats aux alentours des 15 sites sur les 31 finalisés ayant subi un faible apport durant l'expérimentation

On remarque que la majorité de ces sites se trouvent dans des quartiers où l'habitation avec jardin est majoritaire. Cela a donc certainement une corrélation importante.

En ce qui concerne les retours d'expérience dits « mauvais », les sites ont été qualifiés comme tel car :

- 2 sites ont subi un **arrêt total et définitif de la pratique de compostage** : le site CCTVI - 04 à l'école de Monts et le site TMVL - 14 à Tours au 27 rue de Clocheville.
- 5 sites étaient **répartis de manière trop proches et dans des zones où il y avait la présence de logements avec jardin**, entraînant un faible apport. De plus, les référents de site ont changé durant l'expérimentation. Les sites concernés sont les 5 sites de Manthelan, sur la communauté de commune Loches Sud Touraine.
- 2 sites où il y a eu la **présence de rats** ce qui a ralenti la pratique des usagers : le site TMVL-14 à Tours au 27 rue de Clocheville et le site TMVL-03 à Tours au centre social des Moriers.

➤ [Extrapolations et interprétations des sites qui ne sont pas arrivés au terme de l'année d'expérimentation et synthèse sur l'ensemble des sites](#)

Malgré le fait que la moitié des sites de compostage partagé (25 sites) ne soient pas arrivés au bout de leur année d'expérimentation et que les rapports annuels ne sont pas encore faits, nous pouvons d'ores et déjà émettre quelques conclusions sur ces derniers grâce au suivi qui est fréquemment réalisé.

Les principaux sites manquants sont ceux répartis sur Tours Métropole Val de Loire et ceux du SMICTOM d'Amboise. Tous les autres EPCI ont terminé l'année d'expérimentation. Ainsi, cela nous permet d'obtenir ce diagramme circulaire (figure 26), présentant le déroulement actuel de l'expérimentation sur chaque site.

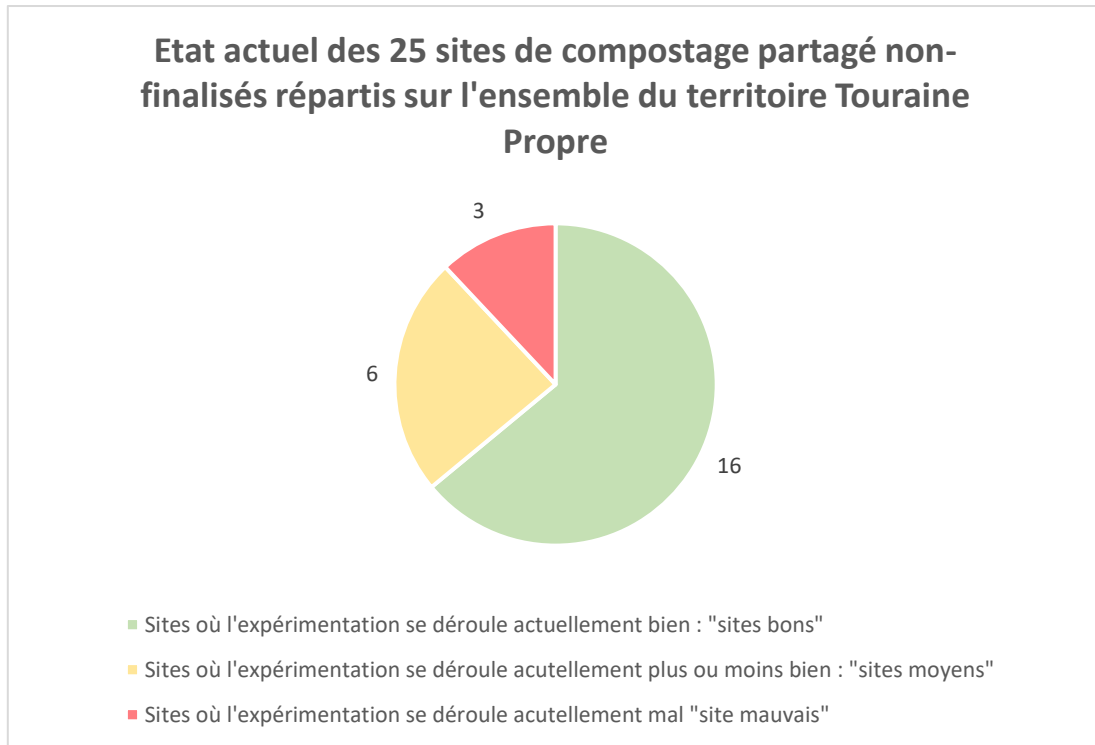


Figure 26 : Diagramme circulaire de l'état actuel des 25 sites non-finalisés de l'expérimentation

Comme nous pouvons le remarquer, la majorité des sites actuels fonctionnent bien.

Les 3 sites fonctionnant mal sont tous répartis sur le territoire du SMICTOM d'Amboise. En effet, sur 2 sites, les dégradations ainsi que le vol de matériel ont été nombreux, causant ainsi de nombreuses visites supplémentaires de la part de ZDT. Ils ont d'ailleurs souvent réalisé plus d'actions que celles initialement prévues au marché, soucieux de bien faire. Le troisième est situé à Château Renault et n'est pas du tout utilisé.

Cependant, beaucoup de sites fonctionnent actuellement très bien. Comme nous pouvons le voir sur la figure 27, les retours actuels d'expérience sont majoritairement bons dans des zones où il n'y a pas de jardin ou d'extérieur, et que les résidents logent principalement en habitations verticales.

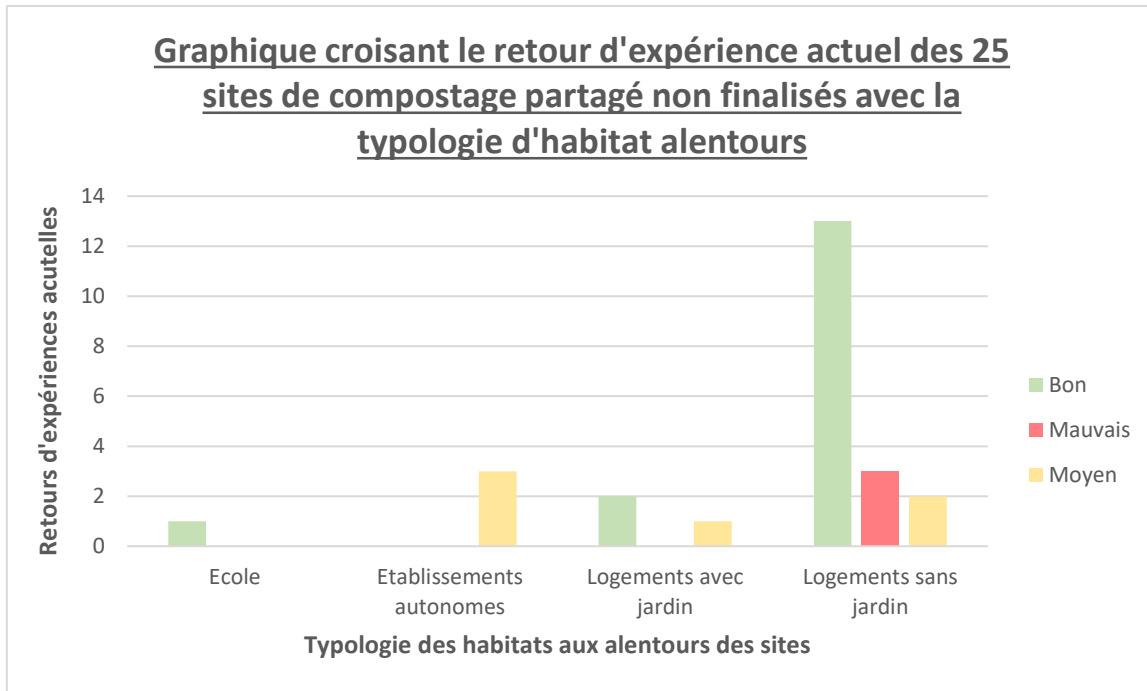


Figure 27 : Graphique croisant le retour d'expérience actuel des 25 sites de compostage partagé non finalisés avec la typologie d'habitat alentours

Certains sites sont à 10 mois d'expérimentation, d'autres n'en sont qu'à 2 et il reste encore 2 sites à installer. Il reste à souhaiter que l'expérience se poursuive bien pour les « bons » sites, et qu'elle s'améliore pour les sites « moyens » et « mauvais ».

VIII. DISCUSSION

- **Implantation des sites**

Comme nous avons pu le constater, la première réelle difficulté et qui a ralenti le bon fonctionnement des sites a été les implantations des sites dans différentes typologies d'habitat. En effet, beaucoup de sites ont été implantés dans des zones pavillonnaires, comportant des logements avec jardin pour la plupart (souvent des maisons individuelles). On peut donc émettre l'hypothèse que certaines personnes possédaient d'autres solutions de tri des biodéchets, comme des composteurs individuels ou des poules par exemple. C'est dans ce typologie d'habitat que le compostage collectif a souvent connu un frein ou une non-utilisation. Tandis qu'en zone urbaine à habitations « verticales », les difficultés pouvaient être autres mais les apports étaient présents.

L'idéal serait donc de développer de manière plus importante le compostage collectif en zone urbaine plus densément peuplée, dans des lieux où les habitats verticaux sont majoritairement présents. En effet, beaucoup de résidents en appartement nous ont demandé des solutions de tri à la source des biodéchets. À ce jour, aucune solution n'a été mise en place par les collectivités, si ce n'est l'encouragement du compostage individuel, le développement progressif du compostage collectif et le ramassage des déchets verts dans certaines communautés de commune (ce qui n'est pas le cas au sein de Tours Métropole Val de Loire). De ce fait, augmenter la pratique du compostage partagé en zone urbaine paraît être une solution adéquate. De plus, beaucoup de résidences comportent des espaces verts communs, avec une surface largement suffisante pour installer un ou plusieurs sites. Pour les habitations verticales qui n'en possèdent pas, il faudrait mettre à profit les parcs communaux et les

lieux publics. Mais le risque est qu'il y ait une saturation de l'espace public à Tours. Il y a également un projet de collecte des biodéchets en point d'apport volontaire (PAV) sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire, ce qui pourrait être une autre solution de gestion.

- **Matériel**

L'une des premières difficultés rencontrées également a été la qualité médiocre du matériel, en particulier des bacs de compostage. Il faudrait trouver à l'avenir des bacs de meilleure qualité auprès d'un autre fournisseur. Il faudrait aussi prévoir et placer des dispositifs anti-nuisibles dès le début des futures installations, ou du moins, les installer dès qu'un signalement d'une observation de rats ou de galeries est relevé. En effet, la présence de nuisibles de type rats fait partie des plus grandes réticences des citoyens souhaitant composter. Sur les stands de prévention de Touraine Propre, à l'approche du sujet du compostage, c'est généralement la première remarque faite par le grand public.

Les cadenas posaient également souci car ils s'abîmaient rapidement, du fait qu'ils soient en extérieur et non-abrités des intempéries. Ainsi, il fallait souvent les changer, car la rouille était présente.

- **Compostage en établissements scolaires**

Le compostage partagé en établissements scolaires était aussi un frein car un seul site de compostage collectif prévu pour une quinzaine de foyers (correspondant à une trentaine d'individus) est largement sous-dimensionné pour recueillir les biodéchets de plus d'une centaine de demi-pensionnaires. La gestion y est compliquée, car bien souvent, ce sont les employés du restaurant scolaire qui doivent s'en occuper. Ils ne sont pas forcément formés ou n'ont pas le temps de le faire. De ce fait, soit le site est trop vite rempli, soit il est abandonné (comme cela a été le cas pour le site TVI-TP04 dans l'école de Monts). Le compostage partagé n'est sûrement pas le plus efficace en milieu scolaire. Si l'on veut continuer le compostage dans ce genre de structure, il faudrait mettre plusieurs bacs par école. Sinon, il faudrait plutôt une collecte de biodéchets par un prestataire ou une association, ou encore utiliser un électrocomposteur.

- **Augmenter la participation des riverains**

Beaucoup de sites ont eu du mal à fonctionner correctement, du fait de la faible participation des usagers, malgré le fait que les citoyens étaient massivement présents aux réunions d'information. Ainsi, une solution serait que les référents relancent de manière régulière les habitants concernés lorsque les apports commencent à diminuer. Cela pourrait se faire avec de la communication envoyée aux usagers, ou avec des événements réels comme l'organisation « d'apéro-compost » lors de l'arrivée des beaux jours, qui fonctionnent globalement bien sur d'autres collectivités telles que la métropole d'Orléans. Il serait peut-être aussi envisageable de refaire des temps de formation et d'échange avec les usagers.

- **Manque de broyat**

Une difficulté qui est également survenue lors de l'expérimentation est un manque de broyat sur certains sites, freinant ainsi l'activité de compostage. En effet, le broyat est essentiel à ce que le compost soit équilibré, et permet d'éviter une grande majorité des nuisances. Afin de ne plus en manquer, il faudrait que les sites aient des stockages de matière sèche en avance, et que les référents préviennent le plus tôt possible lorsqu'il vient à en manquer. Une autre solution serait de créer davantage de plateformes communales de broyage.

- **Loi AGECE**

La plupart des composteurs ont été installés en 2023. Or, la mise en œuvre de cette partie de la loi AGEC n'a été effective qu'à partir du 1^{er} janvier 2024. La couverture médiatique sur le sujet a d'ailleurs été très importante à partir de l'hiver 2023. Avant, les citoyens ne prenaient peut-être pas le sujet en compte ou n'y voyait pas l'intérêt. Par exemple, le composteur collectif utilisé par l'équipe de Touraine Propre a vu ses apports augmenter fortement à partir de janvier 2024. On peut donc imaginer que le compostage se fera de manière plus importante en 2024, grâce à la loi entrée en vigueur, et du fait de la relance médiatique réalisée. De plus, grâce à nos expériences sur les stands de sensibilisation, nous ressentons une réelle envie de bien faire de la part des usagers, car une prise de conscience environnementale est en train de se créer et les citoyens veulent des actions concrètes.

- **Signalétique**

Les consignes de tri n'étaient peut-être pas suffisamment claires. Les signalétiques contenaient des informations de petites tailles et il n'était pas rappelé la manière de composter sur les panneaux d'affichage (à savoir déposer les déchets alimentaires et ajouter du broyat par-dessus pour éviter toute nuisance). En effet, une mauvaise pratique du compostage peut entraîner des nuisances tels que des odeurs et des nuisibles (moucheron, rats ...). Ces dernières n'incitent pas les usagers à composter. Ainsi, mettre des consignes plus grandes, plus claires et rappeler les pratiques du compostage seraient des solutions à mettre en place.

- **Nombre de bacs**

Malgré le fait que beaucoup de sites n'ont pas bien fonctionné à cause d'une faible utilisation de la part des usagers et de très peu d'apports, certains sites ont très bien fonctionné et étaient même sous-dimensionnés tant les apports étaient conséquents. Ainsi, 4 sites ont eu recours à un quatrième bac durant l'expérimentation. A l'avenir, pour garantir une bonne utilisation des sites, il faudra prévoir une quantité de bacs plus importante afin de pallier ce problème de sous-dimensionnement.

- **Implication référents et usagers**

Durant cette expérimentation, les référents ont tous été très impliqués dans leur rôle de gestion des sites de compostage partagé. Cependant, si ce dernier ne gère pas bien le site qui lui est confié, cela devient rapidement une difficulté et les usagers peuvent abandonner le processus. De plus, si l'ambiance et la vie de quartier sont mauvaises, l'activité de compostage risque d'en pâtir. Le référent joue un rôle important dans la dynamique du site. Il faut aussi créer une entente entre les usagers, notamment grâce à des réunions ou des moments conviviaux, tels que des apéro-compost. Il ne faut pas oublier que le compostage partagé est un moyen de lien social qui doit être entretenu pour maximiser les chances de réussite. Ainsi, une idée d'amélioration serait de former davantage les référents de site mais également les citoyens qui le désirent avec des « formations référents, guides et maîtres composteurs ». Les formations seraient gratuites pour les personnes volontaires. Les gens s'intéresseraient plus à la pratique du compostage, comment bien la faire et pourquoi est-ce important.

- **Suivi**

Le suivi pourrait être mieux réalisé grâce un marché plus important sur le plan budgétaire qui permettrait de réaliser des visites en plus grand nombre et de meilleure qualité, avec davantage de moyens humains et financiers.

- **Apport**

Afin que les citoyens participent davantage, il pourrait être envisagé de modifier la dynamique des apports des usagers. En effet, dans d'autres communes françaises, telles que dans un quartier à Bordeaux, les composteurs sont fermés avec des cadenas mais les usagers n'en possèdent pas le code. Ainsi, il y a dans la semaine quelques points de rendez-vous où les usagers peuvent amener leurs biodéchets en présence des référents possédant les codes pour ouvrir les bacs. Cela permet d'encadrer les apports par des personnes compétentes. L'inconvénient de ce mode de fonctionnement est que les usagers sont contraints de venir à une date et un horaire précis. Il serait peut-être envisageable de créer une pratique hybride. Les codes des cadenas seraient fournis aux usagers et un référent devrait être obligatoirement présent une à deux fois par semaine à un horaire identifié. Grâce à cela, les usagers pourraient déposer leurs biodéchets de manière encadrée, et poser des questions si nécessaire. C'est une pratique qui pourrait être étudiée, à mettre en place à *minima* au début du processus de compostage et lorsque des dysfonctionnements ponctuels surviennent.

- **Installation copropriété et assemblées générales**

Lors des échanges que nous avons avec notre prestataire ZDT, nous avons pu remarquer qu'un souci majeur était l'implantation des sites dans les copropriétés. Les installations étaient souvent compliquées et pouvaient engendrer des conflits. De plus, les assemblées générales (AG) n'ont lieu qu'une seule fois dans l'année. Il est compliqué de voter un projet lorsque la réunion est dépassée.

- **Vandalisme**

Le vandalisme a malheureusement trouvé sa place pendant l'expérimentation. Il est difficile de prévoir et d'éviter ce genre de comportement. Un entretien régulier des sites permettrait certainement de montrer que le site n'est pas à l'abandon et ainsi éviter les dégradations volontaires.

- **Saisonnalité et météo**

Une possibilité de ralentissement des apports est peut-être dû aux saisons et aux conditions météorologiques. En effet, lorsque l'hiver arrive, les usagers ont moins d'attrait à aller au composteur. En revanche, à l'arrivée des beaux jours, les apports ont sûrement dû être plus importants.

- **Fin expérimentation**

Pour l'instant, nous n'avons seulement eu le retour de 31 sites sur les 60 installés car tous ne sont pas arrivés à leur un an d'expérimentation. Nous avons donc effectué un suivi de manière régulière et avons pu émettre des premières conclusions sur les réussites ou non des différents sites non-arrivés à terme de l'expérimentation.

IX. SUITE EXPERIMENTATION

À la fin du marché, plusieurs solutions s'offraient aux EPCI adhérents à l'expérimentation. D'après la consultation, il y a 4 possibilités :

Choix n°1 : l'EPCI souhaite poursuivre l'expérimentation de compostage partagé avec le prestataire retenu par Touraine Propre pour le suivi de la première année (ZDT) ;

Choix n°2 : l'EPCI souhaite poursuivre de l'expérimentation de compostage partagé en assurant le suivi par un autre prestataire ;

Choix n°3 : l'EPCI souhaite poursuivre de l'expérimentation de compostage partagé en assurant le suivi en régie directe ;

Choix n°4 : l'EPCI souhaite se désengager totalement de l'expérimentation de compostage partagé.

Les collectivités ont opté pour les choix suivants :

- La CC Touraine Vallée de l'Indre souhaite continuer l'expérimentation sans le prestataire actuel (ZDT) et en en assurant le suivi en régie
- La CC Loches Sud Touraine souhaite continuer l'expérimentation sans le prestataire actuel (ZDT) et en en assurant le suivi en régie
- La CC Touraine-Est Vallées souhaite continuer l'expérimentation sans le prestataire actuel (ZDT) et en en assurant le suivi en régie
- Le SMICTOM du Chinonais souhaite continuer l'expérimentation sans le prestataire actuel (ZDT) et en en assurant le suivi en régie
- Tours Métropole Val de Loire souhaite continuer l'expérimentation avec le prestataire actuel (ZDT)
- La CC Gâtine Racan souhaite continuer l'expérimentation avec le prestataire actuel (ZDT)
- Nous n'avons pas encore eu la réponse du SMICTOM d'Amboise car aucun de leur site n'est arrivé à un an d'expérimentation

Les communautés de communes Touraine Vallée de l'Indre, Loches Sud Touraine, Touraine-Est Vallées ainsi que le SMICTOM du Chinonais ont opté pour le choix numéro 3 à savoir continuer l'expérimentation en assurant un suivi en régie. Tours Métropole Val de Loire ainsi que la communauté de communes Gâtine Racan ont quant à eux choisi de continuer l'expérimentation en laissant le suivi à ZDT (choix numéro 1).

Certains EPCI ont fait remonter comme information qu'ils n'étaient pas satisfaits du suivi que le prestataire ZDT a effectué, car ils manquaient de contact avec ces derniers et qu'ils étaient souvent prévenus au dernier moment de leur venue sur site. Cependant, au vu du marché qui avait été conclu, le prestataire essayait de grouper les venues lorsque cela était possible et prévenait toujours à *minima* les référents. C'est pourquoi plus de la moitié ne souhaite pas continuer avec ZDT.

X. CONCLUSION

Cette expérimentation a été menée à bien pour répondre à la loi n°2020-105, relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire (AGEC), promulguée le 10 février 2020, stipulant que chaque collectivité à compter du 1^{er} janvier 2024, se doit d'apporter une solution de tri des biodéchets à la source de chaque ménage. Les objectifs étaient d'installer 60 sites de compostage partagé sur l'ensemble du territoire de Touraine Propre dans un délai imparti (qui a été prolongé suite à des dysfonctionnements de mise en place), de répondre à la loi AGEC et de la respecter à partir du 1^{er} janvier 2024, et de détourner un maximum de biodéchets des poubelles d'ordures ménagères, soit environ 75 tonnes (60 sites multipliés par la capacité théorique qu'un site peut contenir, 1.25 tonne).



Le premier objectif a presque été atteint, avec 58 sites de compostage installés sur l'ensemble du territoire de Touraine Propre entre 2022 et 2024. Pour la grande majorité des cas, ils sont toujours en activité. Malheureusement pour d'autres, le dispositif a dû être stoppé (site TMVL-14 et TVI-04) au vu de certaines difficultés.

Au final, sur 31 sites finalisés, 9.9 tonnes de biodéchets ont été détournés des ordures ménagères et on estime environ 142 foyers participants ce qui correspondrait à environ 309 personnes. 2,6 tonnes de compost ont également pu être produites et récoltées. En faisant une moyenne par site, il y a environ 69 kg de biodéchets qui ont été compostés par foyers.

Certaines difficultés sont survenues en cours d'expérimentation, telles qu'une implantation non stratégique des sites dans des typologies d'habitat comportant des jardins, une mauvaise qualité du matériel, une faible utilisation des sites, un manque de broyat, la présence de rongeurs, des erreurs de tri et de dépôt ou encore du vandalisme.

Cependant, beaucoup de sites ont très bien fonctionné (plus de la moitié) et le compostage partagé reste une solution de tri des biodéchets à poursuivre qui est accessible pour les citoyens.

Ainsi, Touraine Propre a pu répondre à la loi AGEC en proposant une solution de tri des biodéchets aux habitants du territoire, en tant que collectivité. Malgré le fait que cela ne soit qu'au stade d'expérimentation, tous les EPCI y ayant participé souhaitent continuer et même développer d'autres sites. Cette expérimentation a pu rendre compte de l'importance du compostage partagé, surtout en zone urbaine densément peuplée, qui est compliqué à mailler autrement pour trier les biodéchets ménagers.

Le projet continue donc pour tous les EPCI adhérents, avec ou non le prestataire engagé au départ du marché.